Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 029-212902019-20260615-DCM202606037-DE

PLOUMOGUER
TI-KÊR PLONGER

Séance ordinaire du 15 juin 2026

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze juin, dix-neuf heures trente.
Le Conseil Municipal de la commune de PLOUMOGUER légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Odile PAGE, Maire.
Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de Mme Lysiane CLOÎTRE absente excusée, ayant donné pouvoir à Mme Enora JEGOU.
Le quorum a été atteint avec 18 présents.
Mme Delphine BOURSIER a été désignée secrétaire de séance.

Délibération DCM n°2026-06-037 : TARIFS SCOLAIRES

Dossier présenté par : Enora JEGOU

Le Conseil Municipal valide la proposition de tarifs scolaires pour l'année 2026-2027. La commission Enfance Jeunesse a proposé une stabilisation des tarifs.

Rappel QF :

QF1 : 1<650
QF2 : 651<850
QF3 : 851<1200
QF4 : 1201<2000
QF5 : 2001<9999

TARIFS REPAS :

QF1 : 1 €
QF2 : 4,3 €
QF3 : 4,5 €
QF4 : 4,7 €
QF5 : 4,9 €
Tarif PAI à 1.8 €/repas apporté

TARIFS GARDERIE :

QF1 : 0,25 €
QF2 : 0,55 €
QF3 : 0,60 €
QF4 : 0,65 €
QF5 : 0,70 €

PÉNALITÉS EN CAS D'OUBLI D'INSCRIPTION LE JOUR-J AVANT 9H

- 2 € oubli cantine,
- 1 € oubli garderie du soir.

En maintenant les autres tarifs dont le transport scolaire, application des plafonds de la Région :

- 140 € pour le premier enfant d'une même famille transporté,
- 140 € pour le deuxième enfant,
- 55 € pour le troisième enfant,
- Gratuit à partir du quatrième enfant.

Délibération :

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 029-212902019-20260615-DCM202606037-DE

Il est proposé de fixer ainsi les tarifs Enfance à la rentrée de septembre.

Résultat du vote : Unanimité

Pour copie conforme

Le Maire,
Odile PAGE